



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aides à la création

Question écrite n° 113475

### Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui faire connaître les modalités d'utilisation de la dotation de dix millions d'euros intitulée « images de la diversité » ainsi qu'une estimation du nombre de projets pouvant être aidés par ce fond chaque année.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les modalités d'utilisation du fonds « images de la diversité ». Il a été décidé de créer une commission unique chargée de donner un avis dans l'instruction des dossiers du fonds « images de la diversité ». Elle sera composée d'une majorité de personnalités qualifiées au titre de la diversité et des professions de l'audiovisuel et du cinéma. Cette commission examinera l'ensemble des sollicitations adressées au titre de la diversité tant au Centre national de la cinématographie (CNC) qu'à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ANCSEC), organisme placé sous la tutelle du ministère de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Chaque organisme décidera, après les avis rendus par la commission, de l'attribution des crédits du fonds selon ses critères propres, établis de façon complémentaire. Pour le compte du CNC, sont éligibles dans tous les secteurs les dossiers ayant déjà obtenu une aide après instruction d'une des commissions sélectives de l'établissement. Une première réunion de cette commission devrait pouvoir se tenir durant le mois de janvier. Durant l'année, il est estimé qu'environ 500 dossiers pourraient être soutenus au total.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113475

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13115

**Réponse publiée le :** 23 janvier 2007, page 810